



## **Réflexions et propositions pour la construction d'un partenariat avec la Ligue du Centre de Hand Ball**

*Groupe de travail du 10 janvier avec  
La ligue de hand ball  
Le DLA 18 et le DLA 45  
LE C2RA*

*Pour bien suivre cette proposition, il y a utilité à lire le projet initial qui vous a été remis lors de notre rencontre.*

### **Remarques préliminaires :**

Nous avons choisi de faire une relecture du projet d'accompagnement des clubs, tel que présenté par la Ligue en vérifiant ce qui était commun, dans ce projet, avec les objectifs, méthodes et procédures d'un DLA et ce qui ne l'était pas.

La démarche avait pour but d'identifier s'il était intéressant de coopérer et sous quelles conditions.

Nous avons auparavant spécifié que les DLA ne sont pas des financeurs d'actions et que la démarche, si elle devait vivre, serait co construite dans le respect des missions et objectifs des uns et des autres. Ceci a été entendu par la Ligue comme en témoigne les points d'accord sur lesquels nous sommes arrivés et que nous soumettons à votre approbation.

### **Sur le fond du projet d'accompagnement : les points de convergence**

**Les objectifs** énoncés sont identiques aux objectifs des DLA ; consolidation et développement des activités et structures .

**Les cibles** : tous les clubs de la région et les comités départementaux : le DLA n'interviendra pas sur une structure non porteuse d'emploi ou créatrice d'emploi.

**La méthode** :

- Qualifier non des personnes mais des structures
- Alternier formation collective et appui individuel, sur site.

*Cette démarche d'alternance correspond à celle que nous souhaitons développer sur des filières, des problématiques.*

Nous avons ensuite pris appui sur la question de Sophie Savignac (DLA 45) pour identifier les coopérations possibles : « *Comment la proposition d'accompagnement de la Ligue peut elle entrer dans les démarches du DLA, (diagnostic et plan d'accompagnement individualisé), son organisation (comité d'appui), ses règles conventionnelles. et de financement, ses orientations définies en comité de pilotage ?* »

Ceci nous a permis de rappeler que le DLA ne s'inscrit pas dans un programme tout fait mais élabore des propositions sur la base de besoins identifiés avec le bénéficiaire.

Néanmoins compte tenu des points de convergence soulignés précédemment, les 2 démarches avaient intérêt à se rencontrer.

C'est pourquoi avons nous pu élaborer la proposition de coopérations suivante :

### Etape 1

- 1) identifier si les structures intéressées par cet accompagnement et identifiées par la Ligue sont connues du DLA et s'il y a, de votre point de vue problème à ce qu'elle suive cet accompagnement (ex interférence avec un accompagnement en cours etc..).

Merci de bien vouloir remplir le tableau ci dessous et de me le renvoyer (*mes excuses, je n'ai pas les orthographes de vos coins reculés mais vous rectifierez de vous mêmes*)

DLA	structures	Si Connues Du DLA , nature des contacts et intérêt ou problème de votre point de vue pour une inscription sur cet accompagnement	Autres structures du Hand Ball ayant été diagnostiquées et accompagnes par le DLA et intérêt ou non de suivre cet accompagnement
41	Comité départemental		
18	Comité départemental -Néronde / Bourges HB 18		
45	Comité départemental USM Montargis/ Amanda/ Escale hand ball		
37	Comité départemental et les clubs de Joué/ st Avertin /Venier/ Bléré		
36	Comité départemental Ardente/ US Vatan		
28	Comité départemental MSD Chartres		

**En cas de structures ayant déjà eu un diagnostic ou un accompagnement, le DLA concerné prend contact avec la Ligue et en commun, vous décidez de l'opportunité ou pas de retenir cette structure pour cette formation/ accompagnement, en 2006.**

Pour l'année prochaine, nous envisageons un fonctionnement plus partenarial  
Le diagnostic des DLA sera un élément de réflexion pour le recrutement sur des priorités qui seront discutées en commun.

### Etape 2

Lors de la 1<sup>er</sup> journée de formation (le 4 février) : présence d'un DLA et/ou du C2RA pour présenter le DLA, sa démarche et son apport dans le processus d'accompagnement

### Etape 3

En mars : intervention sur la formation de formateur , prévue par la Ligue; celle ci a pour objet de qualifier les formateurs à l'appui sur site.

Dans la mesure où le financement des DLA porterait sur cet aspect, intervention pour expliquer les attentes du DLA sur l'appui sur site ; ce type d'intervention pourra se produire une autre fois.

#### **Etape 4**

Après le module 3: rencontre sur site en commun DLA et formateur référent chargé de l'appui sur site auprès de chaque structure ; conduite du diagnostic . l'objet du diagnostic sera donc concerté et introduit dans la démarche d'accompagnement, pour la nourrir. Cela permettra de définir une individualisation de l'appui sur site :

La base de l'engagement du DLA dans cette action :

*Au minimum*

1) sur les crédits d'ingénieries individuelles : financement de 5 rencontres en appui sur site de 2h environ  
soit 1100 Euros par structure pour 1 journée ½

*Et plus si utile :*

2) En fonction d'un appui plus lourd décidé eu égard au diagnostic réalisé par le DLA: renforcement de l'appui sur site confié au formateur référent, pour soutenir la mise en œuvre des démarches initiées en collectif (à l'appréciation de chaque DLA.) Présentation au comité d'appui ad hoc

2) Possibilité sur la base du diagnostic et en complément du programme d'accompagnement de faire intervenir un expert spécialisé  
( A l'appréciation de chaque DLA , en concertation étroite avec la Ligue et avec présentation de la cohérence d'ensemble au comité d'appui).

A noter : expérimentation conduite cette année avec bilan et amélioration des coopérations si cet accompagnement est probant. A terme 110 structures pourraient être concernées (mais les 110 ne relèvent pas toutes des DLA)

L'idée, cette année, est de conduire l'action avec les 6 DLA et d'intégrer dans vos conventions de prestation un « chapeau » régional définissant les modalités de coopérations spécifiques à cette action.

**Mais, si un DLA estime qu'il ne l'intéresse pas d'expérimenter la démarche, il en est évidemment libre.**

Merci dans ce cas de faire connaître vos raisons car le C2RA fera une présentation au niveau de ses pilotes régionaux.

En cas d'accord sur la démarche, merci de faire connaître votre réponse par écrit, avec double à la Ligue (lettre ou mel) et de préciser les structures concernées .